

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 33 (1904)

Heft: 8

Rubrik: Échos de la presse pédagogique

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le cadre de cet article ne me permet pas d'émettre un jugement raisonné sur les deux manuels édités dans la suite à l'intention des cours moyen et supérieur de l'école primaire et qui soulevèrent de si vives critiques. Leur auteur semblait les avoir prévues lorsqu'il écrivait, quelques années auparavant : « Dans un petit pays comme le nôtre, on ne peut toucher à une question scolaire sans se heurter à des individualités, sans éveiller des susceptibilités et provoquer des orages. » Des orages ! il n'en déchaina pas mal au cours de sa carrière si bien remplie. Une complète circonspection lui aurait concilié toutes les sympathies ; mais la paix à ce prix lui semblait peu désirable. Ami sincère de l'école, il ne se laissa pas intimider par la critique, et la conviction de sa défense fit triompher la méthode du livre unique qui devait apporter une rénovation nécessaire dans l'enseignement de la langue maternelle.

Le vaillant champion du progrès scolaire ne pouvait l'entrevoir dans les chemins battus depuis un quart de siècle, dans l'enseignement grammatical cristallisé en formules et devoirs tirés de manuels spéciaux. Sa réforme donnait libre carrière à l'initiative des maîtres dont l'action ne devait plus se limiter à l'usage servile de traités lexicologiques sans liens avec l'enseignement général. Mais, les délivrant des antiques lisières, la nouvelle méthode leur impose une responsabilité plus grande. Elle exige d'eux plus d'esprit de suite, plus d'effort personnel, une préparation sérieuse des leçons pour aboutir à un enseignement rationnel et suffisant du langage, par l'étude attentive de textes qui se prêtent, d'ailleurs, à d'autres exercices scolaires.

Sous le nom de concentration, cette méthode, aujourd'hui partout à l'ordre du jour, se généralise peu à peu. Le pédagogue novateur n'est plus, mais son idée demeure. Comme le coche du progrès de je ne sais plus quel auteur, elle a franchi les obstacles ; « elle va et ne cesse d'aller. A cette heure, en plaine roulant, rien ne peut l'arrêter. »

(A suivre.)

E. G.

ÉCHOS DE LA PRESSE PÉDAGOGIQUE

L'Annuaire de l'Instruction publique en Suisse (*Jahrbuch des Unterrichtswesens in der Schweiz*) vient de paraître. Entre autres renseignements intéressants, on y trouve l'emploi qu'ont fait des différents cantons de la subvention fédérale à l'école primaire pour l'année 1903.

En date du 31 décembre 1903, le Conseil d'Etat du canton de Fribourg a réparti la subvention de la manière suivante :

1. Aux communes pour maisons d'école . . .	Fr.	35 590 —
2. Pour former des institutrices à l'enseignement fröebelien	»	1 000 —
3. Matériel d'enseignement :		
a) Matériel pour l'enseignement de la coupe et des travaux du sexe; honoraires d'auteurs et clichés	»	1 600 —
b) Matériel pour le calcul et le dessin; honoraires d'auteur	»	1 750 —
c) A la commune du Haut-Vully pour l'achat de matériel d'enseignement.	»	150 —
4. Installation de l'éclairage électrique à l'école normale de Hauterive	»	3 000 —
5. Le reste a été versé à la Caisse de retraite des instituteurs, soit	»	31 680 60
	Total	<u>Fr. 76 770 60</u>

*
**

A propos de la subvention, on écrivait, en mars, de Berne au *Genevois* :

« N'auriez-vous point, par hasard, un Nicolas de Flue en disponibilité? Il trouverait ici, en ce moment, de quoi s'occuper, et il nous rendrait un de ces services qu'on est convenu d'appeler « signalés ». Le motif de la querelle est toujours le même : nous nous chamaillons au sujet d'un partage de butin, et c'est de la subvention scolaire qu'il s'agit. Ce n'est pas une poire pour la soif que la Confédération nous a donnée, mais bien plutôt une pomme de discorde. Le gouvernement, désireux de respecter la loi, voudrait affecter le total de la subvention à deux fins : l'amélioration du sort des instituteurs et l'entretien des écoliers pauvres.

Les paysans, eux, voudraient que la moitié de la subvention fût remise aux communes qui, selon l'expression de M. le conseiller national Buhlmann, se chargeraient de veiller à ce que la loi fût exécutée...

Sans doute, il est loisible aux cantons de remettre une partie de la subvention fédérale aux communes; mais c'est à la condition expresse que celles-ci ajoutent à leurs dépenses scolaires ordinaires, calculées sur la moyenne des cinq dernières années, une somme égale à celle qui leur serait versée sur la subvention. Donc, il n'est pas question que les communes puissent réaliser une économie quelconque. Voilà ce qu'on ne veut pas comprendre. On paraît craindre, dans nos sphères gouvernementales, que les communes n'arrivent, par des artifices de comptabilité, à jeter de la poudre aux yeux et je crois que cette crainte est fondée. »

*
**

La presse neuchâteloise nous apprend qu'un comité d'initiative pour la demande de referendum contre le code scolaire

s'est constitué à Neuchâtel. Il comprend des représentants de tous les groupes de minorité, sans en excepter les socialistes.

L'attitude des socialistes paraît surprendre les partisans de la nouvelle loi scolaire ; ce parti affecte volontiers de défendre les instituteurs.

De son côté, la Société pédagogique neuchâteloise réunie, le 26 mars, en assemblée générale extraordinaire, a voté les deux résolutions suivantes :

a) La Société pédagogique neuchâteloise conservera une attitude tout à fait neutre au cours de la campagne référendaire organisée contre le code scolaire ;

b) Elle se prononce en faveur du dit Code, tout en réservant son action ultérieure au sujet des articles 21 et 26.

L'art. 26 concerne les incompatibilités. Les instituteurs neuchâtelois craignent de voir sombrer une loi qui leur apporte une notable augmentation de traitement.

* *

La maison de librairie H. Lamertin, de Bruxelles, vient d'éditer un remarquable ouvrage intitulé : *L'éducation physique en Suède*. Ce beau volume, fruit d'un séjour de six mois en Scandinavie, est dû à un officier belge, M. Lefebure. Il est divisé en deux parties ; la première est consacrée à l'exposé des origines et des principes fondamentaux de la gymnastique pédagogique suédoise ; la seconde traite de l'éducation physique complémentaire : travail manuel, jeux, sports, etc. Incidemment, l'auteur signale l'extension rapide qu'a prise l'instruction en Suède et Norvège. Tout Suédois, dit-il, depuis l'âge de 7 ans à 14 ans, doit obligatoirement fréquenter les cours des écoles primaires gratuites installées, jusque sous le cercle polaire, dans toutes les villes, bourgs et villages du pays. L'existence d'un illettré est un anachronisme en Suède. Les Lapons mêmes, en dépit de la neige et des longs frimas, bénéficient de cette admirable organisation de l'instruction.

L'institution en Scandinavie, des « écoles ambulantes », a rendu d'immenses services à la cause de l'instruction populaire dans ces deux pays. En effet, vu le peu de densité de la population, quelques membres du corps enseignant sont appelés régulièrement à faire des séjours plus ou moins prolongés dans les localités lointaines et peu importantes de certaines contrées. Partout, les paysans manifestent un goût très vif pour l'étude et la lecture. Ces magnifiques résultats sont dus spécialement au zèle des instituteurs et à l'amour de l'instruction constaté chez tous les peuples septentrionaux.

* *

Aujourd'hui, on demande beaucoup, quelques-uns vont même jusqu'à prétendre, et peut-être non sans raison, que l'on demande trop de l'école. En tout cas, ces exigences grandissantes tendent de plus en plus à faire de l'enseignement une

carrière pénible. Tout en vouant à sa classe les nombreux soins qu'elle réclame, l'instituteur, si zélé soit-il, doit agir de façon à ne pas compromettre sa santé. A ce sujet, M. A. Lantenois, dans le *Manuel général de l'Instruction primaire*, nous donne d'excellents conseils. Nous nous permettons de reproduire quelques-uns de ces avis que l'on est toujours content de recevoir et que l'on devrait s'efforcer de mettre en pratique.

« Levez vous et couchez-vous de bonne heure. Le sommeil qu'on prend pendant le jour ne vaut pas le sommeil de la nuit.

Corrigez les cahiers de vos élèves, faites le travail de la mairie de préférence le matin, pour réserver quelques heures, le soir, au jardinage ou à la promenade qui ramènent le calme dans l'esprit fatigué, énervé par la classe. Que l'activité physique contrebalance toujours le travail cérébral, l'activité intellectuelle.

Tous les matins, avant d'entrer à l'école, dites-vous : C'est avec des enfants que je vais être en rapport, c'est-à-dire avec des être naturellement légers et insoucians. Si vous êtes bien pénétré de cette pensée, vous ne vous irriterez pas, vous ne vous découragerez pas.

En général, parlez plutôt bas que haut. Evitez les partis et les coteries dans la commune où vous exercez : vous ne connaîtrez pas la haine, la rancune, ni les troubles qu'elles amènent. Aux attaques dont vous pouvez être l'objet, opposez une patience inaltérable ; vous lasserez ainsi vos ennemis.

N'oubliez pas que les impressions violentes, les ambitions déçues, le désespoir, le chagrin, les craintes altèrent la santé aussi profondément que les causes physiques. Conservez toujours la paix du cœur ; nos bonnes actions nous donnent le bonheur, et, en même temps, la santé et la vie. »

*
* *

Le mouvement pédagogique s'accroît et s'affirme toujours de plus en plus en Belgique. C'est vraiment la terre classique des essais et expériences scolaires, le champ par excellence des démonstrations didactiques. Témoin la création toute récente d'une classe du 4^me degré annexée aux écoles primaires de Saint-Gilles, grand faubourg bruxellois.

Cette heureuse innovation est due à l'intelligente activité de M. Morichar, échevin de l'instruction à Saint-Gilles. Frappé de l'insuffisante accommodation à la vie pratique de l'instruction reçue à l'école primaire par les fils d'ouvriers, il s'ingénia à rechercher quelles modifications ou compléments il pourrait apporter dans les programmes et les méthodes de l'enseignement élémentaire, pour les mettre mieux en harmonie avec la destinée probable et les besoins futurs des élèves ; en un mot, pour faire des jeunes gens ayant fini le 3^me degré, des aspirants ouvriers de métier, théoriquement et pratiquement instruits de façon adéquate à leurs occupations à venir. Initier

les élèves à quelques-uns des procédés techniques les plus usités dans les métiers, mais en les leur présentant sous une forme scientifique et rationnelle, tout en perfectionnant leurs études primaires. Habituer l'enfant à la recherche, à l'application des principes qui régissent le travail musculaire et mécanique, tel est le but de l'institution de cette classe du 4^{me} degré, but essentiellement utilitaire et préparatoire à la vie usuelle.

Le programme, cela va de soi, est basée sur ces données. La langue maternelle, par exemple, y reçoit encore un certain développement, mais revêt un caractère d'application pratique immédiate; les rédactions consistent dans les comptes rendus de visites aux ateliers, fabriques, usines, en sorte que l'enfant n'y parle que de ce qu'il a vu, entendu, senti, touché, éprouvé, expérimenté. En ce qui concerne l'arithmétique et la géométrie, tout ce qui n'a pas d'application directe à la vie quotidienne est laissé de côté. Les cours de sciences naturelles sont donnés de telle façon que chaque leçon (physique ou chimie) est suivie d'applications industrielles directes. L'enseignement du dessin comprend un cours de dessin géométrique et un cours de projections. Ajoutons, pour terminer, que le travail manuel tient une large place dans le programme du 4^{me} degré; il comprend spécialement le travail du bois, le travail du fer et le modelage, le tout enseigné d'après les méthodes les plus perfectionnées. (Ecole nationale.)



Questions de Psychologie physique générale

(Suite.)

III

NOTION PHILOSOPHIQUE DE LA VIE

Tâche du philosophe dans la question de la vie. — En supposant que la philosophie, dans son état actuel, constitue un groupe de sciences à part, distinctes des autres sciences par un degré d'abstraction supérieure et par une plus haute et plus universelle synthèse, il appartient au psychologue philosophe, à condition qu'il profite des données et des conclusions que lui fournissent les sciences subalternes, d'approfondir la notion de la vie en la réduisant à des idées plus simples et en la catégorisant par comparaison et par différence avec d'autres connaissances dûment établies.

Deux sens du mot « vie ». — Sous le nom de vie, on peut entendre soit les *opérations vitales*, en tout ou en partie (dans ce dernier cas, et chez l'homme exclusivement, on appelle quel-